

**PROJETS DE RESOLUTION PROPOSES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE MACSF prévoyance DU 11 MAI 2022**

**PREMIERE RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation des comptes sociaux 2021)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et des comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont arrêtés par le conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 14 956 705,92 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 14 956 705,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable	14 956 705,92 euros
Report à nouveau avant affectation	00,00 euro
Total disponible	14 956 705,92 euros
Réserve pour fonds de garantie	- 799,00 euros
Réserve Ordinaire	14 957 504,92 euros
Report à nouveau créditeur après affectation	00,00 euro
Total affecté	14 956 705,92 euros

**DEUXIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation des conventions impliquant la Mutuelle et au moins un administrateur)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence d'opérations visées au paragraphe I de l'article R 322-57 du code des assurances, en prend acte purement et simplement.

**TROISIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation des contrats d'assurance souscrits par un administrateur et sa famille auprès de la Mutuelle)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés, leurs conjoints, ascendants et descendants, visés au IV alinéa 2 de l'article R 322-57 du code des assurances, et statuant sur ledit rapport, déclare approuver les contrats qui y sont mentionnés.

**QUATRIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick MARCHAND, chirurgien-dentiste, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

**CINQUIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Catherine VINIKOFF, médecin, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

**SIXIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Nomination d'un administrateur)**

L'assemblée générale nomme Madame Anne-Claude CREMIEUX, Professeur de médecine, en qualité d'administrateur pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

**SEPTIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Pouvoirs pour les formalités)**

Sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prescrites par la loi et les règlements.



A la suite des renouvellements et de la nomination ci-dessus, les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice :

2022 pour Monsieur GERARD-VARET,

2023 pour Mesdames CARPENTIER, CAMBON, RUSTICONI et Monsieur AUDHOUI,

2024 pour Messieurs EVEILLEAU et VAZQUEZ,

2025 pour Monsieur BERGEAU,

2026 pour Madame de LARRARD et Monsieur TSIANG,

2027 pour Mesdames CREMIEUX et VINIKOFF et Monsieur MARCHAND, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale.